

CSE du 8 juillet : le ministère veut instaurer un « projet d'évaluation par établissement » pour la rentrée 2022

Au Conseil Supérieur de l'Éducation du 8 avril, le ministre a présenté un projet de décret et un arrêté renforçant le contrôle continu. Il s'agit de supprimer les E3C pour les remplacer par les notes du bulletin. La place des notes du bulletin pèserait donc non plus pour 10% mais pour 40% dans la moyenne du baccalauréat. FO a voté CONTRE.

Dans un vœu commun, la FNEC FP-FO, le SNES-FSU, le SNALC, la CGT éducation, SUD éducation et la CFE-CGC ont demandé le rétablissement des épreuves nationales, terminales et anonymes, seules à même de garantir l'égalité des candidats face à l'examen.

Le ministre a préféré écouter le SE-UNSA et intégrer l'amendement suivant : « *l'organisation du contrôle continu pour le baccalauréat général et technologique fait l'objet d'un projet d'évaluation travaillé en conseil d'enseignement, validé en conseil pédagogique et présenté au Conseil d'administration.* »

Remise en cause de l'indépendance de l'enseignant et de sa liberté pédagogique individuelle

Instaurer un projet d'évaluation en conseil d'établissement et validé en conseil pédagogique, c'est subordonner l'enseignant à une uniformisation et un formatage dénué de sens. C'est aussi l'esprit du « Grenelle ». Sous couvert de « travail en équipe », c'est la mise en œuvre d'une hiérarchie intermédiaire de professeurs, chargés d'exercer un contrôle sur leurs collègues.

Le projet d'évaluation serait « présenté » en CA. Qu'il soit voté ou seulement présenté ne change rien au fond de l'affaire. Tous les membres du CA, y compris les élus, auraient leur mot à dire sur l'évaluation. L'enseignant serait donc mis sous tutelle du politique et de tous les groupes de pression.

Le ministre pérenniserait le cauchemar vécu par les enseignants dans le cadre de la circulaire du 6 novembre intitulée « *poursuite de la continuité pédagogique* », qui préconisait des « *harmonisations* » en raison de la généralisation du contrôle continu. La multiplication des réunions de concertation et des évaluations a atrophié les temps de préparation des cours et de transmission des connaissances. Les relations entre collègues et de l'enseignant à l'élève se sont dégradées.

Territorialisation de l'école

Un projet d'évaluation par établissement décidé en CA revient à rendre caducs les programmes nationaux et à déqualifier massivement.

C'est aussi mettre en place une évaluation sur des critères locaux, donc géographiques et sociaux avec, à l'arrivée, le tri *Parcoursup*. Selon la Cour des Comptes 20% des établissements d'enseignement supérieur font de l'établissement d'origine un critère de sélection.

Les organisations syndicales SNES-FSU, FNEC FP-FO, Sud Education et CGT Educ'Action et SNALC ont indiqué qu'« elles organiseront rapidement, avec les personnels, la mobilisation. » pour le rétablissement des épreuves nationales, terminales et anonymes du baccalauréat pour la session 2022. La FNEC FP-FO invite les personnels à se réunir dès la pré-rentrée, en heure d'information syndicale et en AG, pour décider des moyens de faire aboutir les revendications.